



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 11/12/2020

**Interdiction de la détention et de l'usage de fumigènes, mortiers,
pétards et feux d'artifice en Côte-d'Or
du vendredi 11 décembre 2020 au dimanche 10 janvier 2021, de 17H à 8H**

Depuis plusieurs semaines, les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers font l'objet, lors d'interventions, d'agressions répétées au moyen d'engins pyrotechniques. Ces moyens ont également été utilisés lors des dernières manifestations organisées à Dijon.

Pour éviter ces agressions qui ne sauraient être tolérées, **Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, interdit, sur l'ensemble de la Côte-d'Or, de 17H00 à 8H00, du vendredi 11 décembre 2020 au dimanche 10 janvier 2021 :**

- la détention et l'usage de fumigènes, mortiers, pétards et feux d'artifice ;
- la distribution, vente et achat de carburant à emporter ;
- le transport d'acide et de tous produits inflammables ou chimiques.

Les activités pyrotechniques professionnelles sont, bien entendu, maintenues au cours de cette période.

Le préfet condamne très fermement l'usage de tels engins contre les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la
communication interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)



@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC